



Invitation



- **Les vœux de la municipalité auront lieu le samedi 13 janvier 2018 à 18 h**, salle Bernard IV de la Maison de la Culture. Toute la population de Pavie y est invitée.



Le Maire
Jean Gaillard,
le conseil municipal
et le personnel communal
vous souhaitent
de bonnes fêtes de fin
d'année et vous adressent
leurs meilleurs
vœux de santé, de
bonheur et de réussite
pour l'année
2018.



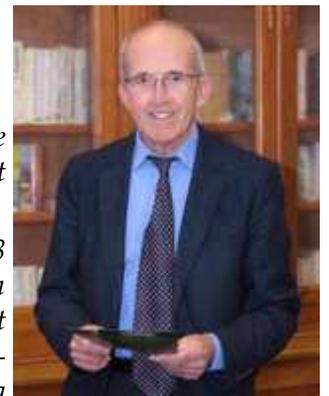
Le mot du Maire

La fin de l'année 2017 approche à grands pas et le rythme des activités municipales s'accélère comme s'il ne devait rien se passer au-delà de la trêve de Noël - jour de l'An.

La pause sera pourtant brève et nous attaquerons 2018 avec de nouveaux enjeux : le nouveau PLU sera enfin opérationnel et le projet de salle de spectacle, dont on vient de boucler le financement, entrera dans sa phase de réalisation. Par ailleurs, après avoir déposé un dossier, la commune de Pavie espère être retenue pour passer un contrat pluriannuel avec la Région Occitanie qui permettrait le financement d'un programme global, réalisé par tranches, couvrant divers projets d'aménagement de nos espaces publics : entrée Nord, abords paysagers des salles polyvalente et de spectacle, etc.

En attendant, tous les conseillers municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter de passer de bonnes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2018.

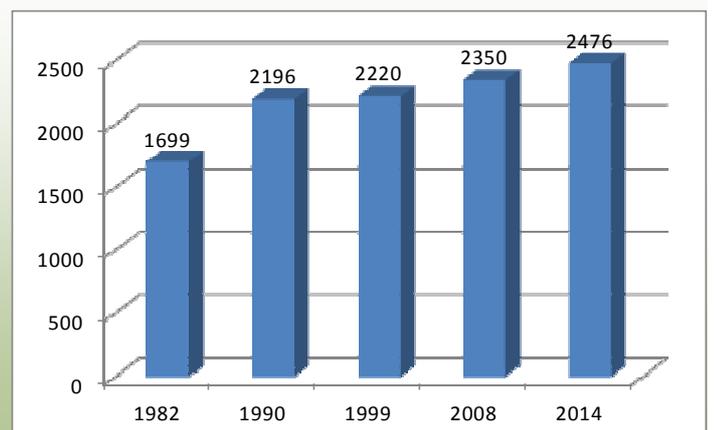
Jean GAILLARD



Recensement

La commune est chargée d'organiser le recensement général de la population qui se déroule tous les 5 ans, sous l'égide de l'INSEE. Pour la campagne de 2018, le recensement aura lieu **du 18 janvier au 17 février 2018**. Pour le mener à bien, la commune de Pavie a recruté 5 agents recenseurs.

Voir sur le site internet de la ville : http://www.pavie.fr/article_98_1_recensement-de-la-population-2018_fr.html



Evolution de la population pavienne de 1982 à 2014
(source INSEE) :



Deux médecins généralistes à Pavie : enfin !

Depuis que les deux médecins généralistes ont quitté la commune en 2013 (le docteur BLED a pris sa retraite et le docteur BOURRIOT a subitement quitté Pavie pour la Côte d'Azur), la municipalité a multiplié initiatives et publications sur des sites spécialisés pour tenter d'intéresser de nouveaux médecins : en pure perte - si ce n'est quelques candidatures fantaisistes - jusqu'à récemment...

Enfin, deux jeunes généralistes tout juste diplômées de la faculté de Médecine de Toulouse s'intéressent à Pavie. Diverses contraintes administratives ne nous permettent pas de construire une Maison Médicale largement subventionnée comme on en voit ailleurs dans le Gers (Vic-Fezensac, Fleurance, Marciac, Seissan...). Il faut donc nous débrouiller par nos propres moyens : une zone du quartier de Fleurian a été affectée à un « Pôle de Santé », rue Marie Curie, où seront regroupées les activités médicales et paramédicales, à l'immédiate proximité du centre bourg et facilement accessibles depuis le parking public de la place Montaigne.

Nos médecins vont investir dans ce « Pôle de Santé », et y construire leur propre cabinet. Les travaux ont commencé fin novembre et les nouveaux locaux seront disponibles dans une dizaine de mois. En attendant, pour que nos deux praticiennes puissent exercer dans les meilleures conditions, le Conseil Municipal loue une maison rue du Repos pour le double cabinet médical.

Depuis le 6 novembre, les docteurs Sarah JOULIE et Marie VUILLEQUEZ sont installées : vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone 05.62.66.46.90 ou sur internet www.doctolib.fr. C'est avec un grand soulagement que nous accueillons cette implantation trop longtemps attendue par de nombreux Paviennes et Paviens et c'est une amélioration significative des services à la personne disponibles sur notre territoire qui est ainsi obtenue.

Carte grise et permis de conduire à portée de clic !



Désormais les démarches administratives liées aux permis de conduire et certificats d'immatriculation (cartes grises) sont simplifiées. En effet, elles peuvent être réalisées depuis votre domicile via internet avec votre ordinateur, tablette ou smartphone, sans avoir à vous déplacer en préfecture ou en sous-préfecture. Aussi, il ne sera plus possible de déposer son dossier en préfecture ou en sous-préfecture pour ces titres.

Quels bénéfices pour l'utilisateur ?

- Je fais mes démarches en ligne.
- Je gagne du temps.
- Je n'ai plus à me déplacer.

Permis de conduire :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>.

Pour une première demande de permis de conduire, vous pouvez solliciter votre école de conduite pour qu'elle effectue la démarche pour votre compte si vous le souhaitez.

Certificat d'immatriculation (carte grise) :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>.



ATTENTION ! Changement de priorité à l'intersection de la rue du Vieux Pont et de la rue du Moulin

Il est encore utile d'attirer votre attention sur un changement de priorité à l'intersection de la rue du Vieux Pont et la rue du Moulin. Article 1 de l'arrêté du 08.11.17 : « A l'intersection de la rue du Moulin et de la rue du Vieux Pont, cette dernière sera pourvue de la signalisation spéciale imposant à tout conducteur de marquer un temps d'arrêt (STOP) et de céder le passage aux véhicules qui circulent rue du Moulin ». Consulter l'arrêté : http://www.pavie.fr/article_96_1_changement-de-priorite-b-l-intersection-de-la-rue-du-vieux-pont-et-de-la-rue-du-moulin_fr.html



Bien plus qu'un nouveau commerce



C'est sous l'égide de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) *Blé d'Ici et Pain d'Antan* qu'un jeune boulanger, Arthur Hamoud, souhaite s'installer durablement sur Pavie. Cette démarche, qui s'inscrit dans le cadre de l'économie solidaire, est originale mais difficile. La commune a souhaité soutenir son initiative en le logeant provisoirement sur la place de la Mairie, sous la salle des fêtes (accès rue de la Guérite). Cette SCIC compte parmi ses associés fondateurs deux producteurs de farine gersoises, le salarié boulanger, un consommateur et une association.

Les céréales sont semées, récoltées et transformées en farines par les deux producteurs puis Arthur, le boulanger, pétrit et façonne à la main avant d'enfourner les pains vendus tous les lundis et vendredis (de 8h30 à 12h30 et de 16h30 à 18h30). Vous y trouverez des pains au levain de toutes sortes, faits de manière traditionnelle, entiers ou au poids, se conservant plus longtemps que les pains d'aujourd'hui.

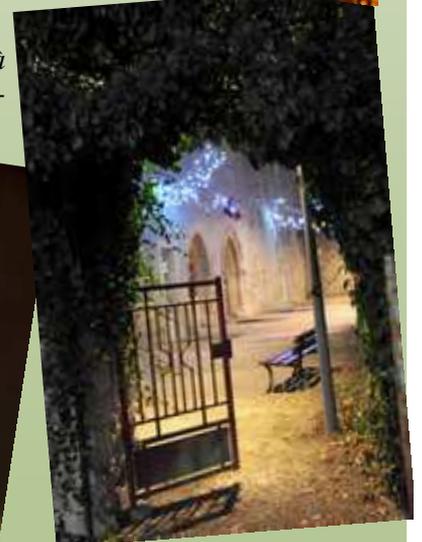
Vous pourrez également y acheter les farines des producteurs et passer vos commandes spéciales. Pour vos repas des fêtes, pensez à commander vos pains : noix, figue, sésame, noisette/raisin ou gros pain de campagne, demandez la taille que vous souhaitez ! La boutique sera ouverte les dimanches 24 et 31 décembre de 9h à 12h pour récupérer les commandes.

Cette forme de société à lucrativité limitée est un nouveau modèle : il crée un réel collectif associant chacun des membres (producteurs/consommateurs/transformateurs) et le mettant sur un pied d'égalité. La SCIC *Blé d'Ici et Pain d'Antan* cherche à associer de nouveaux membres pour son développement : consommateurs, associations, collectifs, sympathisants... Chaque associé pourra exprimer ses envies et proposer les idées qu'il souhaite.

Si vous souhaitez contacter ce collectif, discutez simplement avec le boulanger à la boutique, ou écrivez à l'adresse suivante : Blé d'Ici et Pain d'Antan, Mairie de Pavie, 32250 Pavie ou bledici.paindantan@gmail.com. Vous pouvez également vous rendre sur la page Facebook.

Les décorations de Noël

- Les services techniques de la Ville ont effectué les plantations d'hiver et devant l'entrée de la Mairie, de nouvelles jardinières viennent compléter celles qui avaient été installées à côté du commerce *L'Annexe*. D'autres plantations vont suivre, notamment rue Saint-Agne après l'implantation d'un transformateur et la modification du petit parking.
- Les illuminations seront retirées durant la deuxième semaine de janvier 2018. Toutes les anciennes ampoules ont été changées pour des ampoules LED, par souci d'économie. Ce sont les agents Roland et Thierry qui ont été principalement chargés de toute l'installation.
- Comme l'an passé, les bénévoles de la Médiathèque et d'*Avenir et Tradition à Pavie* ont fait chauffer leurs neurones et leurs doigts de fées pour créer des décorations 100 % récup' !





Pavie : vers un territoire à énergie positive

Deux projets sont en train de positionner Pavie dans la perspective du développement durable :

- Sur la route de Peyroubère, la circulation a été perturbée par des travaux sur une installation de conduite de gaz. Cela a permis de raccorder, sur la canalisation de GrDF, le biométhane provenant du centre d'enfouissement de Mouréous. Le gaz ainsi produit sera réinjecté sur le réseau au lieu d'être brûlé dans une torchère.
- Ensuite, le 4 décembre dernier, dans le cadre de l'instruction du permis de construire, s'est achevée l'enquête publique pour l'installation d'une ferme solaire d'une surface de 7 hectares sur l'ancienne carrière d'En Carrière, située à proximité du centre d'enfouissement de Mouréous. Le projet prévoit de développer une puissance de 4,04 MWc¹ par 334 modules de 44 panneaux photovoltaïques. Tous les réseaux d'alimentation seront enterrés. Les panneaux seront implantés afin de permettre une exploitation optimale de l'ensoleillement.



L'ensemble de ces deux installations aura pour conséquence que, sur le territoire de Pavie, on produira beaucoup plus d'énergie qu'il n'en sera consommé sur place. Notre commune s'inscrit ainsi d'ores et déjà dans une logique de développement durable et d'énergie renouvelable.

¹ : **MegaWatt Crête (MWc)** : Le Watt-crête est l'unité de mesure de la puissance d'une installation photovoltaïque par unité de temps. La puissance crête d'une installation photovoltaïque est la puissance maximale (capteurs bien orientés, bien inclinés, sans ombrage) de production sous un ensoleillement donné. Dix mètres carrés de modules courants développent une puissance-crête d'un kilowatt, soit environ une énergie de 900 kWh à Lille et de 1 200 kWh à Nice, par an.

Premières manifestations en 2018

L'année 2018 va commencer sur les chapeaux de roues à Pavie !

- Du 17/01 au 17/02 : Exposition et jeu-concours sur les crêpes à la Médiathèque.
- Samedi 20/01 : Nuit de la Lecture = apéro-pyjama à la Médiathèque, partagez vos histoires du soir !
- Samedi 27/01 : Assemblée générale du Comité de Jumelage.
- Vendredi 02/02 : Diaporama : André Casabonne présentera son livre « O Algérie ! » consacré à la guerre d'Algérie, suivi d'une dédicace et d'une dégustation de pâtisseries orientales. Salle Bernard IV, à 20 h 30.
- Samedi 10/02 : Concert d'hiver de l'Ecole de Musique de Pavie à 17h30.
- Du 13/02 au 03/03 : Expo et concours photo organisé par les étudiants du lycée de Beaulieu.
- Vendredi 16/02 : Fête des crêpes.
- Du 06/03 au 04/04 : Expo photo « Aquarelles et photos » à la Médiathèque, en partenariat avec le club photo.
- Samedi 17/03 : Concert de reprises de Claude Nougaro, salle Bernard IV.
- Dimanche 25/03 : Foire au Jardinage.

